

## Pour faire certifier sa commission des jeunes et bénéficier de la participation qui lui est associée il faut :

- Remplir la fiche de certification à télécharger sur le site du comité 68 dans commissions-formation-certification et lire les documents qui s'y trouvent.
- Joindre l'organigramme de votre commission
- Joindre un compte rendu d'activités 2019-2020 qui recense les moments forts au plan associatif.
- **Envoyer le tout au comité 68 avant le 30 novembre 2020.**

L'esprit associatif et la participation des jeunes doivent apparaître clairement dans le compte rendu.

Jean-Louis WILLMANN



## Viens nous rejoindre !